

Service de presse et d'information des Communautés européennes

**PRODUITS ET ECHANGES  
DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

N° 2

Mars 1965

---

Publié par la division « information outre-mer » en collaboration avec  
la direction générale du développement de l'outre-mer – Commission de la CEE –  
Bruxelles, 244, rue de la Loi

---

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
I. <u>LE MARCHÉ DES PRODUITS TROPICAUX</u>	
Cacao	1
Café	3
Matières grasses	6
Coton	8
Caoutchouc	9
Bananes	11
II. <u>LE COMMERCE AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT</u>	
L'évolution des importations de produits tropicaux dans la CEE	15
Le commerce de la CEE avec les pays et territoires d'outre-mer associés	19
Régime des échanges CEE-EAMA	21
Récents accords de commerce et de coopération signés par les EAMA	22

Première partieLE MARCHÉ DES PRODUITS TROPICAUXCACAOEvolution du marché mondial

Le dernier trimestre de l'année 1964, qui est également le premier trimestre de l'année cacaoyère 1964-65, n'a pas été marqué par une évolution sensible des prix par rapport au niveau des mois précédents, malgré les mesures prises par l'Alliance des producteurs et décrites ci-dessous. La moyenne des prix des trois derniers mois de l'année est comparable à celle des trois mois précédents : c'est dire qu'elle est, sur le marché du cacao disponible, d'environ 192-193 sh/cwt à Londres et de 23,5 cts/lb à New York.

Pour l'ensemble de l'année 1964, compte tenu des bas niveaux de prix d'avril et mai, la moyenne annuelle des prix sur ces deux marchés est respectivement de 190/8 sh/cwt et 23,4 cts/lb et, si l'on fait abstraction du mois de janvier qui se situe encore dans la période de hausse de la fin de l'année 1963, on constate que les variations au cours de l'année ont été relativement faibles, eu égard aux fluctuations brusques qu'ont souvent connues les prix des cacaos au cours des dernières années.

Cours mensuels pendant l'année 1964 (cacao disponible)

	<u>Jan.</u>	<u>Mars</u>	<u>Mai</u>	<u>Juil.</u>	<u>Sept.</u>	<u>Oct.</u>	<u>Nov.</u>	<u>Déc.</u>
Londres sh/cwt	207/3	190/3	181/7	192/1	192/5	192/5	190/	195/8
New York(cts/lb)	25,7	23,8	22,3	23,5	23,7	23,6	23,1	23,8

Rappelons les cours moyens des dernières années afin de situer l'année écoulée par rapport à celles-ci; on constatera alors que 1964 est une année de bas prix comparables à ceux des trois précédentes, à un niveau jamais atteint au cours des années 50.

.../...

- 2 -

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>
Londres (sh/cwt)	285/6	225/10	179/11	170/1	208/2	190/8
New York (cts/lb)	36.6	28.4	22.6	21.0	25.3	23.4

Le marché demeure dans l'incertitude, plus encore que les années précédentes, quant à l'importance de la récolte mondiale 1964/65 ; elle sera certainement encore supérieure à la précédente et elle pourrait atteindre 1.300.000 tonnes. Les broyages mondiaux sont estimés à 1.170.000 tonnes en 1964 par la FAO, qui prévoit pour 1965 1.210.000 tonnes. Malgré le caractère précaire de ces prévisions, on peut penser qu'un excédent de production important est inévitable en 1965.

#### L'accord des pays producteurs

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord (1er octobre 1965) l'Alliance des producteurs qui groupe, rappelons-le, six pays représentant 80% de la production mondiale, a pris diverses mesures en vue d'obtenir un relèvement des prix mondiaux au dessus du prix de référence fixé à 190 sh/cwt (23,75 cts/lb) : les membres de l'Alliance suspendirent d'abord leurs ventes, puis réduisirent les quotas annuels de 90 à 80% des contingents de base et modifièrent la répartition des quotas trimestriels, décidèrent enfin de détruire des stocks représentant 2% des quotas de base. En fait toutes ces mesures ne furent pas appliquées strictement : certains Etats reprirent leurs ventes après les avoir suspendues, compte tenu de leurs difficultés de stockage (Cameroun-Côte d'Ivoire) ; les stocks détruits n'ont représenté qu'un faible tonnage et seul le Ghana semble avoir procédé à une telle destruction.

Les effets de ces mesures sur les prix n'ont pas été remarquables, car le prix du cacao calculé suivant la formule du prix de référence prévue dans l'accord des producteurs a été successivement, pour les trois premiers mois de fonctionnement de l'accord (octobre-novembre-décembre-sh/cwt) 184/8-180/10-181/11, soit nettement en dessous du prix indicatif de 190/. On peut cependant se demander si les prix mondiaux n'auraient pas connu des niveaux encore inférieurs sans

.../...

la politique de l'Alliance des producteurs.

Il est encore difficile de se prononcer sur les dernières mesures prises par l'Alliance fin janvier 1965, à savoir d'une part la vente d'un tonnage très important, à bas prix, en dehors du marché traditionnel, à l'industrie des corps gras, et d'autre part la reprise des ventes suspendues en principe depuis plus de 3 mois, dans la limite des quotas annuels fixés.

Il faut espérer que certains sondages officieux dans les grands pays producteurs et consommateurs sur le problème essentiel des prix permettront de renouer le dialogue interrompu entre les deux groupes depuis l'échec en octobre 1963 de la Conférence de Genève pour la négociation d'un accord international. Certains experts seraient enclins à penser que la négociation pourrait être reprise sur la base d'un prix de 23 ou 24 cents.

X

X

X

#### CAFE

##### Evolution du marché mondial

Alors que l'année caféière 1963-64 avait commencé en période de hausse, elle s'est achevée sur une tendance irrégulière et le début de la nouvelle campagne (1er octobre 1964) a été marquée par une baisse généralisée des prix, plus ou moins accentuée suivant les variétés. L'évolution des cours depuis juillet 1964 fut en effet la suivante pour les trois grands groupes de café (marché de New York disponible cts/lb).

.../...

	<u>Arabica</u>		<u>Robusta</u>	
	<u>Colombie Medellin</u>	<u>Brésil Santos 3</u>	<u>Angola Ambriz</u>	<u>Côte d'Ivoire supérieur</u>
<u>1964</u>				
juillet	49.3	46.9	35.5	32.8
août	50.6	45.8	33.4	32.2
septembre	50.0	44.9	31.7	31.0
octobre	50.0	46.5	32.6	30.5
novembre	49.8	46.7	32.3	30.3
décembre	48.6	45.1	30.1	27.5
<u>1965</u>				
fin janvier	49.6	45.8	29.0	26.0

On constate que ce sont les cafés qui avaient connu les hausses les moins importantes depuis fin 1963 (cafés doux) qui conservent des niveaux de prix peu inférieurs à ceux des plus hauts cours : ils ont donc été les plus stables. Les cafés du Brésil avaient fait l'objet d'une augmentation de prix plus sensible et ils ont consolidé une grande partie de l'avance acquise. Par contre, les cafés robusta avaient vu leurs cours s'élever de façon spectaculaire, particulièrement depuis octobre 1963, et la baisse a été aussi remarquable un an plus tard.

Les raisons de ces fluctuations des prix sont diverses : adaptation défectueuse des quotas d'exportation aux besoins du marché (contingents trop faibles en 1963-64 ayant nécessité des rajustements, contingents trop élevés en 1964-65, compte tenu des reconstitutions de stocks dans les pays consommateurs)-psychose de pénurie à la suite de faibles récoltes au Brésil, puis reprise de confiance- manque de disponibilités pour le robusta dans le cadre de l'accord, puis dépassements de quotas et coordination peu efficace, de la part des producteurs, de leur politique des prix etc...

#### Fonctionnement de l'accord international

Les commentaires qui précèdent laisse entendre que l'accord international n'a pas fait preuve d'une efficacité suffisante au cours de l'année 1963-64 et que les mesures prises en matière de contingents pour l'année 1964-65 ne semblent pas répondre entièrement à l'évolution du marché. A la fin de l'année 1964,

le Conseil International du Café, par l'intermédiaire de son bureau exécutif et à la suite d'un vote par correspondance, a pris diverses décisions : tout d'abord l'augmentation automatique de 500.000 sacs des contingents annuels, prévue en août 1964 pour début janvier 1965, a été annulée; des réductions de quotas des membres ayant dépassé leurs contingents en 1963-64 ont été opérées, sans augmentation correspondante des quotas des autres membres ; l'OAMCAF a été autorisée toutefois à exporter 550.000 sacs de plus en 1964-65, mais ce montant correspond sensiblement aux dépassements de quotas du groupe en 1963-64 et ne constituera donc pas un accroissement des contingents autorisés pour la présente année caféière.

En ce qui concerne le secteur du café robusta, particulièrement préoccupant, les membres de l'Organisation interafricaine du café qui n'ont pas réussi à tenir les objectifs de prix qu'ils s'étaient fixés en octobre 1964, ont décidé de réduire volontairement de 20% les quotas qui leur sont attribués pour 1964-65, ce qui équivaldra, si la mesure est appliquée, à retirer du marché 1.700.000 sacs de robusta.

Un facteur psychologique a pesé sur l'Organisation Internationale du Café pendant toute l'année 1964: l'incertitude de la participation entière et définitive des USA à l'accord par suite des retards de procédure et finalement du rejet par le Congrès Américain de la législation complémentaire nécessaire à l'application de certaines clauses de l'accord (Certificats d'origine et de réexportation).

Signalons enfin que les propositions brésiliennes en vue d'améliorer le fonctionnement de l'accord (introduction d'une clause de prix, création d'un fonds international etc...) sont étudiées dans un groupe de travail de l'OIC. Fait nouveau important, la plupart des pays producteurs se sont réunis fin janvier 1965 afin de coordonner leurs positions en matière de contingents et de prix avant les prochaines décisions de l'Organisation Internationale; ils ont demandé une réduction de 5% des contingents annuels actuels et ont créé un comité de coordination chargé de surveiller le marché et particulièrement le niveau des prix.

MATIERES GRASSESTableau de l'évolution des cours mondiaux (en livres sterling par tonne longue)

	Moy. 1953/57	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 fin Jan.	1965
<b>A. Graines</b>									
Soja USA	40	34	35	33	40	37	40	40/2	49
Indice	100	85	87,5	82,5	100	92,5	100	103	123
Arachide Nigeria	76	60	66	72	71	62	62	68/4	77/15
Indice	100	78,9	86,8	94,7	93,4	81,5	81,5	90	102
Coprah	69	74	90	72	62	61	65	71	79
Indice	100	107,2	130,4	104,3	89,8	88,4	94,2	102,8	114,5
Palmiste Nigéria	54	55	69	62	47	50	54	55	62
Indice	100	101,8	127,7	114,8	87	92,5	100	101,8	117
<b>B. Huiles et graisses</b>									
Soja USA	123	95	85	82	103	83	83	88/2	107
Indice	100	77,2	69,1	66,6	83,7	67,4	67,4	71,7	88
Arachide Nigéria	129	109	115	126	127	106	99	116/12	134/10
Indice	100	84,4	89,1	97,6	98,4	82,1	76,7	90	104
Palme Nigéria	85	83	87	81	83	76	80	87/6	99
Indice	100	97,6	102,3	95,2	97,6	89,4	94,1	103	116,5
Coprah Philippines	104	115	137	115	92	91	95	108/1	124/10
Indice	100	110,5	131,7	110,5	88,4	87,5	91,3	103,9	120
Poisson Perou	66	65	59	52	49	36	58	79	77
Indice	100	98,4	89,3	78,7	74,2	54,5	87,8	(9mois) 119,6	116,5
Baleine	80	78	78	75	70	59	73	81/2	85
Indice	100	97,5	97,5	93,7	87,5	73,7	91,2	101,5	106,5
Suif USA	75	83	74	67	69	55	54	82/2	84/10
Indice	100	110,6	98,6	89,3	92	73,3	72	109,6	112,5
Saindoux	137	132	94	101	103	95	94	104	-
Indice	100	96,3	68,6	73,7	75,1	69,3	68,6	(6mois) 75,1	-

Ce tableau montre une dégradation certaine des prix des sous-produits (poisson, suif, saindoux, soja) jusqu'au début de 1964. Cette détérioration des prix, surtout ceux du soja qui se sont maintenus remarquablement stables pour la graine, mais ont beaucoup diminué pour l'huile, a été corrélative à une baisse importante des cours de l'arachide; tandis que les huiles consistantes tropicales, dont l'offre ne s'est pas accrue, ont manifesté sur une longue période une tendance stable, les huiles à acide laurique (coprah, palmiste) ont subi épisodiquement de vives fluctuations annuelles liées à l'irrégularité des récoltes, principalement de celles des Philippines.

Dès le milieu de 1964, un mouvement de hausse consécutif à des achats inhabituels de certains pays d'Asie, à une moindre disponibilité de suif, à la diminution du cheptel baleinier, et aux difficultés d'évacuation nigériennes a entraîné une importante revalorisation des cotations, accentuée en fin d'année par une faible récolte d'olive et par des anticipations relatives à une éventuelle dévaluation de la livre sterling. Ces hausses avaient cependant laissé pour la moyenne de l'année 1964 les cotations de l'arachide (graine et huile) de l'huile de soja et du saindoux à des niveaux inférieurs à ceux de la période de référence (indice 100 = 1953-57), contrairement à l'ensemble des autres cotations.

Au début de l'année 1965, on estimait généralement que l'offre mondiale paraissait devoir satisfaire les demandes d'importation et on supposait que, sans les manoeuvres relatives à des achats en éloigné sur la zone sterling, qui relèvent de spéculations monétaires, l'ensemble des prix aurait dû se situer à un niveau inférieur à celui encore enregistré en janvier 1965. L'opinion selon laquelle une baisse sensible devait intervenir dans le courant de 1965 était donc communément répandue en ce début d'année.

Malgré la publication par la FAO d'estimations concluant à un bilan équilibré de l'offre et de la demande mondiales des huiles fluides alimentaires pour 1965 et, par le Ministère de l'Agriculture des USA, d'une évaluation de la production mondiale comportant une augmentation de 400.000 tonnes de matières grasses pour l'année 1965,

les nouvelles relatives à une moindre abondance des récoltes d'arachide en Afrique, aux difficultés de production de l'huile de palme au Congo (Léo) et à des achats de soja des USA par les pays de l'Est ont provoqué une nouvelle flambée des prix.

Bien que les statistiques disponibles ne permettent pas de chiffrer les données présentes du marché, il y a tout lieu de supposer que les déséquilibres actuels, s'ils existent, conservent un caractère extrêmement marginal. Les conceptions du marché que se font actuellement les opérateurs ne permettent guère cependant d'escompter la possibilité d'une baisse avant que soient connues les estimations des prochaines récoltes oléagineuses en automne prochain.

Cette situation du marché et les problèmes qu'elle pose sont de nature à suggérer la question de savoir si un groupe international d'étude du marché des matières grasses, chargé de mettre au point un système d'informations statistiques rapides concernant la production, le commerce, et l'utilisation de ces produits, n'exercerait pas une influence stabilisatrice sur un marché livré parfois à des spéculations dont on ne peut apprécier les facteurs qu'après des délais qui vident de toute signification pratique les conclusions que l'on peut en tirer.

X

X

X

### COTON

Les cours du coton ont manifesté pendant l'année 1964 une assez grande stabilité, mais à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente déjà considéré comme assez bas par les pays producteurs. En effet, le coton de type Américain M. 1" a évolué sur la place de Liverpool autour de 23 pence la livre avec des écarts réduits (Moyenne 1963:Coton M 1" CAF Liverpool 23,15 d/lb).

Le premier trimestre de l'année s'annonce sans changement puisque à la fin du mois de janvier le coton est coté à Liverpool 23 pence la livre et rien ne permet d'attendre un raffermissement des cours dans l'avenir immédiat, au contraire. En effet, malgré la reprise de la consommation qui a caractérisé la campagne 1963/64<sup>(1)</sup>

.../...

(total : 47,5 millions de balles) tout particulièrement dans le Continent asiatique et aux U.S.A., où une loi récemment adoptée permet aux utilisateurs locaux d'acheter du coton domestique à des prix comparables aux cours à l'exportation, et malgré des prévisions de consommation relativement favorables pour la campagne en cours (1964/65), le déséquilibre statistique entre l'offre et la demande reste considérable. Soulignons à cet égard que les premières prévisions de production font état d'un nouveau record de 51 millions de balles. Dans ces conditions il y aura presque certainement, au 1er août prochain, un nouveau gonflement du report mondial de coton brut qui, pourtant, est déjà à son niveau le plus élevé depuis le lendemain de la guerre (25,8 millions de balles au 1er août 1964).

Cet état de choses ne manque pas de préoccuper les milieux intéressés. Signalons à cet effet la réunion qui s'est tenue à Paris du 23 au 27 novembre 1964 au siège du Syndicat général de l'Industrie Cotonnière Française sous les auspices du C.C.I.C. (Comité Consultatif International du Coton) et qui réunissait les représentants de quelque 40 pays producteurs et consommateurs. Un programme de promotion des ventes du coton a fait l'objet des discussions et le problème de la création d'un fonds pour le lancement d'une campagne de propagande a été posé.

X

X

X

## CAOUTCHOUC

### Evolution du marché mondial

Le marché du caoutchouc naturel au cours de l'année 1964 a été caractérisé par une remarquable stabilité. Les cours ont évolué dans d'étroites limites à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année 1963. Au cours du dernier trimestre de l'année sous revue, une légère tendance à la hausse s'est manifestée en concomitance avec d'importantes livraisons à l'U.R.S.S. et à l'annonce des grèves des dockers londoniens et new-yorkais. En fin d'année 1964, le marché

.../...

- 10 -

s'est stabilisé et l'année 1965 s'est annoncée avec un ton soutenu, dûe en partie aux nouvelles des conflits politiques qui se poursuivent dans le Sud-Est asiatique.

Evolution des cours du caoutchouc naturel R.S.S. 1-Spot- marché de Londres (en pence / lb):

1963	1964						1965
Moyenne	Moyenne	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Décembre	fin Janvier
21 3/4	20 5/8	19 1/4	20 5/16	20 3/4	21 7/16	21 7/16	21 1/4

Soulignons toutefois que la concurrence des synthétiques qui ne fait que croître au fur et à mesure que les progrès scientifiques permettent d'en améliorer la qualité semble exclure toute possibilité sérieuse de hausse.

En ce qui concerne l'offre et la demande du caoutchouc naturel, le marché est en équilibre, car la consommation s'établit à un niveau légèrement supérieur à celui de la production, la différence étant comblée par des quantités provenant des stocks stratégiques des Etats-Unis et, à un degré moindre, du Royaume-Uni.

Il faut d'autre part remarquer que, la consommation du caoutchouc naturel perd régulièrement du terrain face à celle du synthétique. Pendant les onze premiers mois de 1964 elle a même accusé une légère diminution par rapport à la même période de 1963, alors que l'utilisation du synthétique a progressé de 267.000 tonnes au cours de la même période, soit une augmentation d'environ 12%.

X

X

X

.../...

BANANES

L'événement le plus marquant de l'économie mondiale de la banane au cours des dernières années a été la réunion ad hoc que la FAO a organisée à Guayaquil (Equateur) en automne 1964. Depuis quelques années l'avenir de cette industrie avait préoccupé les pays producteurs non moins que les grands pays consommateurs. Il n'est donc pas surprenant qu'au sein de la CEE ces problèmes n'aient pas cessé non plus de figurer au premier plan des échanges de vues et des consultations des Etats membres soit entre eux, soit avec les Etats associés à la Communauté en vertu de la Convention de Yaoundé.

La raison de ces préoccupations est évidente : au cours des dernières années une certaine tendance à la baisse des prix s'est manifestée sur le marché mondial de la banane. Cette tendance a été la plus marquée aux Etats-Unis, le plus grand consommateur du monde, où les prix ont baissé, d'une façon constante, de 23% entre 1958 et 1963. Une des raisons et vraisemblablement la raison décisive est la saturation progressive des grands pays consommateurs. Une offre toujours croissante se heurte en effet à une demande dont le principal facteur de développement est le seul accroissement démographique. A part les pays de l'Est européen, il n'y a que peu de pays dont le potentiel de consommation pourrait justifier une expansion de la production. C'est pourquoi l'apparition passagère d'un acheteur nouveau, comme celle du Japon sur le marché latino-américain en 1963/64, a pu agir comme stimulant important pour l'économie bananière de cette région.

A ce déséquilibre croissant entre production et consommation s'ajoute un autre facteur : plusieurs pays, tels que par exemple le Royaume-Uni et la France assurent aux producteurs de bananes de certaines origines une garantie d'écoulement et de prix, et par là des revenus plus élevés et plus stables, grâce à une organisation de marché qui comporte notamment une protection tarifaire et des restrictions quantitatives à l'importation.

Par conséquent, dans l'économie mondiale de la banane il ne s'agit pas seulement de concilier les intérêts des producteurs avec ceux des consommateurs mais aussi de rechercher au préalable une attitude commune à l'intérieur de chacun des deux groupements.

Dans ces conditions, la proposition de la FAO d'organiser une réunion ad hoc sur les problèmes de l'économie bananière, groupant tous les pays intéressés, n'a pu que rencontrer un accueil favorable, surtout de la part des producteurs.

La réunion s'est tenue à Guayaquil du 26 octobre au 7 novembre 1964 et a permis un vaste tour d'horizon des problèmes de la banane: les perspectives à long terme de la production et de la consommation, les transports, la commercialisation, l'accès aux marchés. Ont été également passés en revue les problèmes d'ordre statistique et les possibilités d'établir certaines normes internationales de qualité.

Un premier résultat de la conférence et le plus concret a été la recommandation au Comité des produits de la FAO de créer un "groupe d'étude de la banane" pour une durée de trois ans à compter de sa première réunion. Le mandat du groupe devrait être le suivant :

- a) améliorer les données statistiques et la documentation sur la situation de l'offre et de la demande tant à court qu'à long terme;
- b) procéder à des études et à des échanges de vue exhaustifs sur les problèmes de la consommation, en particulier sous l'angle des rapports entre la consommation d'une part, les prix, les revenus, les obstacles au commerce et les systèmes de distribution d'autre part, afin d'explorer les possibilités d'accroître la consommation mondiale;
- c) entreprendre des études sur la productivité et les aspects sociaux de l'industrie bananière, notamment du point de vue de l'élévation du niveau de vie des producteurs;
- d) étudier les problèmes que soulèvent la production, le transport, la commercialisation et la distribution des bananes et notamment l'amélioration de la qualité, afin de formuler des recommandations visant à promouvoir la commercialisation de bananes de qualité

- 13 -

supérieure à des prix équitables tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Il est évident qu'un tel groupe d'étude pourra accomplir une tâche importante dans la mesure où des études poussées seront entreprises dans tous les domaines prévus au projet de mandat. C'est pourquoi les Etats membres de la CEE ainsi que les Etats associés représentés à cette réunion ont donné leur approbation unanime à cette recommandation.

Un deuxième résultat, moins visible mais aussi important, réside dans l'échange de vues exhaustif qui a eu lieu entre producteurs et consommateurs. En effet, s'il est difficile d'imaginer un accord international fondé sur des contingents d'exportation ou un stock tampon (cf. accords café ou étain), il ne faut pas toutefois se refuser à toute tentative de stabiliser le marché des bananes.

Les déclarations de plusieurs pays producteurs ont fait état de prévisions de production, parfois nettement inquiétantes. Que penser d'un pays qui, n'étant pas encore exportateur, expose un programme de création de bananeraies sur une surface de 20.000 ha, dont la production serait destinée entièrement à l'exportation ? Vingt mille hectares dans des conditions moyennes peuvent produire jusqu'à 400.000 t par an. Si toutes les prévisions sont réalisées il faut craindre que dans un avenir rapproché des surplus pouvant atteindre un million de tonnes ne pèsent sur le marché mondial.

Par contre, la consommation n'est susceptible que d'augmenter plus lentement. En effet, le rapport de la FAO dit sur ce point : "A tout prendre, un taux général d'expansion de 3% par an jusqu'à la fin de la présente décennie semble réalisable, et ce chiffre, tout en étant inférieur à celui des années cinquante, reste assez élevé". Si l'on prend comme point de départ l'année 1963 avec une consommation de 4 millions de tonnes environ, l'expansion de 3% par an aboutirait à une consommation d'environ 5 millions de tonnes en 1970.

.../...

La discussion de ces chiffres n'a pas manqué de fort impressionner ceux qui y ont participé, surtout les représentants des pays producteurs. La conférence a donc demandé au Secrétariat de la FAO de préparer, pour la première réunion du groupe dont elle a recommandé la création, une étude d'ensemble des programmes et des politiques de production bananière, de façon à permettre, à l'échelon intergouvernemental, un examen aussi approfondi et réaliste que possible des perspectives du marché. Il n'est pas exclu qu'une telle étude puisse amener certains pays producteurs à réviser leurs programmes d'expansion pour ne pas mettre davantage en jeu l'équilibre déjà précaire entre production et consommation.

Il est certes trop tôt pour exprimer une appréciation valable sur l'avenir de l'économie bananière dans le monde. La réunion de Guayaquil n'est qu'un premier pas dans la voie d'un assainissement de la situation. Mais c'était le pas indispensable qui peut et doit être suivi d'autres pas avec une portée plus concrète, conduisant progressivement à la stabilisation du marché de la banane.

---

Deuxième partie

LE COMMERCE AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Evolution des importations de la CEE dans le domaine des produits de base intéressant les pays en voie de développement et particulièrement les EAMA

1) Importations totales

De 1958 à 1963, les importations de la CEE n'ont cessé d'augmenter en volume pour la plupart des grands produits tropicaux et des minerais et métaux exportés par les pays en voie de développement et plus particulièrement par les EAMA ; en effet seuls font exception quelques produits tels que les palmistes et les gommés laques, les minerais d'étain, pour lesquels on enregistre une baisse des importations, tandis que pour les arachides, l'huile de palme, le coprah, le caoutchouc naturel, le coton, les progrès enregistrés sont peu sensibles, l'augmentation en 5 années excédant rarement 10% des volumes de 1958. L'accroissement le plus important concerne des produits tropicaux essentiels à l'économie de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique (café-cacao-bananes-sisal).

L'évolution de la valeur de ces importations est souvent différente de celle du volume, notamment pour certains produits tropicaux dont les prix étaient particulièrement élevés en 1958. La comparaison de l'évolution du volume et de la valeur pour quelques produits importants est démonstrative à cet égard : (volume (Q) en milliers de tonnes. Valeur (V) en millions de \$):

.../...

		1958	1960	1963	Variation 1963 (en %) sur 1958	sur 1960
Café	Q	527,4	618,5	707,1	+ 34	+ 14
	V	559,7	502,7	516,6	- 8	+ 3
Cacao	Q	237,3	296,2	352,5	+ 49	+ 19
	V	209,2	189,9	184,3	- 12	- 3
Arachides	Q	745,5	616,7	848,1	+ 14	+ 37
	V	155,8	126,2	162,0	+ 4	+ 28
Bananes	Q	950,0	1017,7	1135,0	+ 19	+ 11
	V	162,9	150,3	174,9	+ 7	+ 16
Coton	Q	888,3	1145,4	947,5	+ 7	- 17
	V	634,5	719,5	603,4	- 5	- 16
Caoutchouc	Q	389,5	423,4	441,9	+ 13	+ 4
	V	207,0	328,3	227,3	+ 10	- 31
Cuivre	Q	905,3	1181,9	1168,5	+ 29	- 1
	V	488,0	783,2	726,9	+ 49	- 7

On constate donc que, pour ces 7 produits qui représentent une valeur commerciale très importante (2.420 millions de \$ en 1963), l'augmentation du volume des importations par rapport à 1958 ou 1960 n'a pas été suivie d'un accroissement parallèle de la valeur (une seule exception : le cuivre par rapport à 1958) et au surplus on observe même des variations en sens contraire pour plusieurs produits (augmentation sensible du volume et diminution de la valeur).

## 2) Importations en provenance des EAMA

Sous réserve des remarques qui précèdent concernant la valeur des produits en cause, on considérera l'évolution du volume des importations en provenance des EAMA et leur part dans l'ensemble des importations de ces produits par la CEE.

.../...

Part des importations en provenance des EAMA (volume total en milliers de tonnes, part EAMA en %)

		1958	1960	1963	Variation 1963 (en %) sur 1958
<u>Café</u>	Total	527,4	618,5	707,1	+ 34
	% EAMA	32	29	28	+ 16
<u>Cacao</u>	Total	237,3	296,2	352,5	+ 49
	% EAMA	35	34	40	+ 74
<u>Bananes</u>	Total	950,0	1017,7	1135,0	+ 19
	% EAMA	25	20	26	+ 26
<u>Arachides</u>	Total	745,5	616,7	848,1	+ 14
	% EAMA	60	51	40	- 25
<u>Huile d'arachide</u>	Total	162,3	170,6	191,7	+ 18
	% EAMA	60	66	63	+ 25
<u>Palmistes</u>	Total	387,5	396,3	356,8	- 8
	% EAMA	37	34	30	- 27
<u>Huile de palme</u>	Total	250,4	266,3	262,6	+ 5
	% EAMA	53	49	47	- 7
<u>Bois tropicaux</u>	Total	1963	2831	3289	+ 68
	% EAMA	62	58	64	+ 72
<u>Coton</u>	Total	888,3	1145,4	947,5	+ 7
	% EAMA	8	6	6	- 18
<u>Caoutchouc</u>	Total	389,5	423,4	441,9	+ 13
	% EAMA	5,5	5	5	+ 8
<u>Cuivre</u>	Total	905,3	1181,9	1168,5	+ 29
	% EAMA	24	24	20	+ 10

Ce tableau appelle quelques remarques :

- 1) On constate tout d'abord la part importante des EAMA dans l'approvisionnement de la CEE en produits agricoles tropicaux à usage alimentaire, en bois tropicaux et en cuivre.

.../...

2) Pour certains de ces produits, une part non négligeable provient également d'autres pays d'outre-mer associés à la CEE (territoires et départements d'outre-mer). C'est le cas, par exemple, des bananes la part des EAMA dans l'approvisionnement de la CEE est de 26% en 1963 alors que la part de l'ensemble des associés d'outre-mer atteint 44%.

3) La part en provenance des EAMA a varié suivant les années : par rapport à 1958 elle a augmenté en 1963 pour le cacao, les bananes, l'huile d'arachide, les bois tropicaux ; elle a diminué pour le café, les graines d'arachide, les palmistes, l'huile de palme, le coton, le caoutchouc, le cuivre ; dans ces cas le taux d'augmentation de la part des EAMA est inférieur au taux global des importations ou le taux de baisse de la part des EAMA est supérieur à celui de l'ensemble des importations ; pour quelques produits (arachides, huile de palme, coton) il y a eu baisse en valeur absolue pour les provenances EAMA alors que les importations globales de la CEE augmentaient.

Ces diminutions en ce qui concerne les EAMA peuvent avoir plusieurs causes :

- diminution relative de l'importance dans la CEE des importations de l'Etat membre qui est le principal client des EAMA (cf. France dont les importations de café ont augmenté à un rythme moins rapide que celui des autres Etats membres) ;
- baisse momentanée des exportations du principal Etat associé fournisseur (cf. arachides Sénégal) ;
- situation particulière du Congo-Léopoldville dont la baisse générale des exportations a influencé la part des EAMA dans l'approvisionnement de la CEE pour de nombreux produits (café-palmistes-huile de palme-coton-caoutchouc-cuivre).
- éventuellement, transformation accrue des produits primaires dans les EAMA en vue de l'exportation sous forme élaborée ; encore que ce facteur important d'évolution n'apparaisse pas déterminant pour les produits visés (oléagineux) au cours de la période étudiée,

compte tenu des autres facteurs décrits ci-dessus qui ont contrarié cette tendance souhaitable.

X

X

X

Le commerce de la CEE avec les pays et territoires d'outre-mer associés

Les pays et territoires associés à la CEE sont :

- d'une part les territoires d'influence française : Côte française des Somalis - Comores - Polynésie - Nouvelle Calédonie - Saint-Pierre et Miquelon.
- d'autre part les territoires d'influence néerlandaise : Surinam - Antilles néerlandaises (Curaçao - Aruba).

(Rappelons que la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion constituent des départements français d'outre-mer).

I. Importations CEE (M. \$)

	<u>1961</u>		<u>1962</u>		<u>1963</u>	
	<u>CEE</u>	<u>(France)</u>	<u>CEE</u>	<u>(France)</u>	<u>CEE</u>	<u>(France)</u>
1) <u>En provenance des PTOM français</u>						
Nouvelle Calédonie	29,1	28,4	23,0	22,4	24,8	24,3
Polynésie	5,1	5,1	5,9	5,9	5,9	5,9
Comores	1,3	1,3	1,5	1,5	1,8	1,8
St. Pierre et Miquelon	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Côte Somalis	0,5	0,1	0,1	-	0,4	-
<u>Total PTOM français</u>	<u>36,7</u>	<u>35,6</u>	<u>31,1</u>	<u>30,4</u>	<u>33,5</u>	<u>32,6</u>

	<u>1961</u>			<u>1962</u>			<u>1963</u>		
	<u>CEE</u>	<u>(Pays-Bas)</u>	<u>(RFA)</u>	<u>CEE</u>	<u>(P.B.)</u>	<u>(RFA)</u>	<u>CEE</u>	<u>(PB)</u>	<u>(RFA)</u>
2) <u>En provenance des PTOM néerlandais</u>									
Antilles néerlandaises	48,9	14,8	24,0	68,4	11,9	39,7	75,2	12,0	44,7
Surinam	6,5	2,7	3,5	8,3	3,6	3,2	8,5	4,0	2,7
<u>Total PTOM néerlandais</u>	<u>55,4</u>	<u>17,5</u>	<u>27,5</u>	<u>76,7</u>	<u>15,5</u>	<u>42,9</u>	<u>83,7</u>	<u>16,0</u>	<u>47,4</u>

En ce qui concerne les PTOM français, on constate que la France est le seul client important parmi les Etats membres et que la plus grande partie des achats est effectuée en Nouvelle Calédonie (nickel, café) et en Polynésie (phosphates, coprah, vanille).

En ce qui concerne les PTOM néerlandais, la valeur relativement élevée des importations de la CEE, effectuées principalement par la RFA et les Pays-Bas provient de la nature particulière des produits en cause (essentiellement, dérivés du pétrole provenant des Antilles néerlandaises).

II. Exportations CEE (M. \$)

1) <u>A destination des PTOM français :</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
<u>Total</u>	45,1	44,5	43,3
dont France	39,9	38,0	37,8
Pays-Bas	2,1	1,7	1,8
RFA	4,5	3,1	2,0
2) <u>A destination des PTOM néerlandais :</u>			
<u>Total</u>	41,7	44,3	41,0
dont Pays-Bas	30,2	29,6	29,3
RFA	7,7	7,0	8,0

La même remarque s'impose pour les PTOM français, à savoir la prédominance des échanges de la France avec ces pays, bien que cette caractéristique soit moins accentuée qu'à l'importation. Les Pays-Bas, qui ne sont pas le principal client de leurs PTOM parmi les Etats membres, sont par contre leur principal fournisseur.

X

X

X

Résultats partiels du commerce de la CEE avec les Associés d'outre-mer en 1964

Pour les 10 premiers mois de l'année 1964, le commerce de la CEE avec les pays associés d'outre-mer (EAMA et PTOM) s'est développé considérablement par rapport à la période correspondante de 1963. Le taux d'accroissement en valeur est de l'ordre de 14% tant à l'importation qu'à l'exportation; il atteint même 19% à l'importation en provenance des partenaires associés les plus importants, les EAMA.

Cette évolution favorable sera vraisemblablement confirmée par les chiffres définitifs de toute l'année 1964.

+  
+ +

### Régime des échanges CEE-EAMA

#### 1) Mesures prises par les Etats membres

Dans le domaine tarifaire, en dehors du cas particulier des produits repris à la liste annexée à la Convention de Yaoundé et admis en franchise lorsqu'ils sont originaires des EAMA, les Etats membres appliquent aux autres produits des EAMA les mesures de désarmement tarifaire intervenant entre eux.

Au 1er janvier 1965, les droits intracommunautaires ont été abaissés de 10%. Les droits sont donc actuellement réduits de 70% en ce qui concerne les produits non énumérés à l'annexe II du Traité. Pour les produits énumérés à l'annexe II, les réductions sont de 55% pour les produits encore contingentés, ainsi que pour certains autres produits intéressant les EAMA (conserves de poisson, épices autres que celles reprises à l'annexe de la Convention de Yaoundé, graines et fruits oléagineux notamment); elles sont de 50% pour les autres produits de l'annexe II.

En matière de désarmement contingentaire, les Etats membres ont étendu aux marchandises et aux produits originaires des Etats associés les mesures d'élargissement des contingents qu'ils s'accordent entre eux en application des dispositions du Traité de Rome et des décisions d'accélération intervenues.

#### 2) Mesures prises par les EAMA

Dans le domaine tarifaire, en vertu de l'article 3 paragraphe 1 de la Convention de Yaoundé, les Etats associés qui appliquent un traitement tarifaire discriminatoire à l'égard des produits originaires des Etats membres de la CEE devaient supprimer cette

discrimination au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de la Convention, soit le 1er décembre 1964. En fait, se trouvaient ~~seulement~~ intéressés par cette mesure certains EAMA, membres de l'Union Douanière de l'Afrique Occidentale: Sénégal, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Dahomey, Niger et Haute-Volta, qui ont publié les textes nécessaires à l'application de cette mesure.

D'autres Etats avaient réalisé par anticipation la non-discrimination à l'égard des Etats membres (Mali, Madagascar et les cinq Etats membres de l'Union douanière équatoriale — Cameroun, soit République Centrafricaine, Tchad, Gabon, Congo-Brazzaville, Cameroun) tandis qu'un troisième groupe (Togo, Congo-Léopoldville, Rwanda, Burundi, Somalie) ne pratiquaient pas lors de la mise en application de la Convention de discrimination tarifaire entre les Etats membres.

Dans le domaine contingentaire, la Convention prévoit l'ouverture de contingents globaux pour tout produit originaire des Etats membres qui fait l'objet à l'importation dans un Etat associé de restrictions quantitatives ou de mesures d'effet équivalent et détermine les conditions d'élargissement de ces contingents.

Les mesures d'application de ces dispositions ont déjà été prises par la plupart des Etats concernés.

+

+ +

Récents accords de commerce et de coopération signés par les EAMA

SENEGAL - PAYS-BAS: Un accord de coopération économique et technique a été signé à Dakar. Cet accord fait suite aux accords du même genre passés par les Pays-Bas avec le Cameroun et la Côte d'Ivoire.

COTE D'IVOIRE - ISRAEL: Une importante convention de coopération économique et technique a été conclue entre les deux pays. Elle comporte un accord commercial et des projets de développement établis sur une période d'au moins 5 ans. Dans les premières années, Israël

exportera vers la Côte d'Ivoire surtout du ciment et du papier et, après la création des industries correspondantes, du calcaire et du carton. Les échanges commerciaux entre les deux pays évolueront au fur et à mesure de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire.

MALI-URSS : Un récent accord commercial signé à Bamako prévoit un accroissement des échanges entre les deux pays. L'URSS vendra au Mali du matériel de construction et d'équipement et des marchandises diverses (farine, sucre, textiles). Le Mali livrera à l'URSS du coton et des arachides.

MADAGASCAR-ESPAGNE : Un accord commercial a été signé fin janvier, prévoyant l'importation par Madagascar en provenance d'Espagne de produits alimentaires, de produits chimiques, de textiles et de matériels divers et l'exportation vers l'Espagne de café, de peaux et de fibres végétales. Cet accord prévoit l'application réciproque de la clause de la nation la plus favorisée.

LES ACCORDS AVEC LE JAPON : Les efforts conjugués des autorités et des hommes d'affaires japonais pour accroître les exportations de leurs produits en Afrique ont été intenses ces derniers temps. Des accords commerciaux ont été conclus avec les pays suivants : Cameroun, République Centrafricaine, Dahomey, Madagascar, Niger, Tchad et Togo. D'autres pays de l'Afrique francophone s'ajouteront à cette liste.

Les relations commerciales entre le Japon et ces Etats vont connaître un certain essor par l'application, prévue dans les accords en question, d'un traitement tarifaire plus favorable. Les Etats africains s'engagent aussi à ne plus appliquer l'article 35 du GATT prévoyant des mesures spéciales discriminatoires; en effet, le tarif imposé jusqu'à présent par ces Etats au Japon était trois fois plus élevé que le tarif de la nation la plus favorisée.

---